

**REPONSE DE
MADAME EMMANUELLE DE GENTILI
CONSEILLERE EXECUTIVE**

**QUESTION ORALE DEPOSEE PAR
MADAME ANNONCIADE NIELLINI
AU NOM DU GROUPE
« DEMOCRATES, SOCIALISTES ET RADICAUX »**

OBJET : L'apprentissage dans le champ de l'enseignement supérieur

Bilan et perspectives de l'apprentissage dans le supérieur

Madame la Conseillère,

Voie de l'alternance par excellence, l'apprentissage concourt aux objectifs éducatifs de la Corse. Compétence exclusive de la Collectivité Territoriale de Corse en matière d'organisation des filières de formation, l'apprentissage est une priorité de la politique de formation.

En 2005, s'inscrivant dans les grandes orientations nationales relatives à l'apprentissage, la Collectivité Territoriale de Corse a conclu avec l'Etat un premier Contrat d'Objectifs et de Moyens (COM) qui visait à augmenter le nombre d'apprentis de 40 % à l'horizon 2010.

Il s'agissait là d'un véritable défi, dont nous savons bien aujourd'hui qu'il aurait été impossible à relever si l'apprentissage n'avait commencé à se développer dans l'enseignement supérieur.

Les opérateurs du supérieur sont :

- le CFA de Corse du Sud ;
 - la CCI de Haute Corse avec ses sections d'apprentissage ouvertes dès 2005 ;
 - le Centre de Formation d'Apprentis de l'Académie de Corse (CFA ACOR) créé en 2006 ;
 - le Centre de Formation d'Apprentis Universitaire (CFA UNIV) créé en 2009 après avoir expérimenté le dispositif sous la forme de sections
- Le CFA Universitaire de Corse a accueilli à la dernière rentrée 230 apprentis.

Il convient de noter que depuis sa création, le CFA Universitaire a vu le nombre de ses apprentis doubler chaque année pour atteindre 230 apprentis sur l'année universitaire écoulée, ce qui représente plus de 50% de l'ensemble des apprentis de l'enseignement supérieur. L'objectif pour l'année à venir est de 290 apprentis.

Le bilan que l'on peut tirer de l'exécution de ce COM est le suivant :

- Bien que l'analyse de la structure de l'apprentissage fasse ressortir que les apprentis de niveau IV et V représentent toujours la majeure partie des contrats d'apprentissage (66.36 %), je tiens à souligner que les formations post bac connaissent une évolution exponentielle depuis la conclusion du premier COM.
- C'est cette évolution qui a permis à elle seule de remplir la moitié des obligations de la CTC vis-à-vis de l'Etat dans le cadre du COM (265 apprentis de plus dans le supérieur, sur un total requis de 520).
- **Il est important de signaler que ce succès ne s'est pas fait au détriment des autres niveaux qui ont eux aussi progressé, mais seulement de 6,8%.**
- Il n'en demeure pas moins qu'au 1^{er} janvier 2011, 423 apprentis sont recensés dans le post bac, soit près de 25 % de l'ensemble des effectifs des apprentis.

Cette réussite au plan quantitatif serait incomplète si l'aspect qualitatif n'était pas, lui aussi, au rendez-vous.

La qualité de l'encadrement pédagogique, tant en centre de formation qu'en entreprise, permet d'obtenir un taux de rupture des contrats d'apprentissage extrêmement faible dans le supérieur : pour mémoire, sur l'année 2009-2010, au CFA Universitaire, seuls 5% des contrats ont été rompus et tous ont néanmoins passé leurs examens.

- Leur taux de réussite est de 90%, très nettement supérieur au taux de réussite moyen de l'Université de Corse qui est de 39% de reçus pour la licence en 3 ans, bien que, dans ce domaine, celle-ci se classe dans le peloton de tête des universités françaises.
- 45% d'entre eux ont choisi de poursuivre leurs études en alternance et 88% de ceux sortis sur le marché du travail ont obtenu un emploi dont 53% en CDD, 35% en CDI et 12% qui ont créé leur entreprise.

Au bilan, tant par ses taux de réussite que par ses taux d'insertion, il apparaît donc que l'apprentissage dans le supérieur est une voie d'excellence collective :

En effet, s'il favorise la réussite individuelle de nos étudiants, il permet également à notre tissu économique, notamment notre marché du travail, de faire évoluer sa structure en se dotant des cadres supérieurs et intermédiaires dont la sphère privée a absolument besoin si elle veut relever les défis d'une économie moderne et compétitive.

Les travaux d'élaboration de notre Stratégie Régionale de l'Innovation ont, en effet, mis en évidence que notre marché du travail est marqué par des personnels d'encadrement peu nombreux, sauf dans la fonction publique.

En conséquence, l'emploi privé insulaire est globalement moins qualifié qu'ailleurs. Il concentre une part de non diplômés parmi les plus élevées des régions françaises : en Corse, plus d'un actif occupé sur cinq n'a aucun diplôme

Au total, quel que soit l'âge, la part de non-diplômés dans l'emploi insulaire est supérieure à celle de la moyenne nationale.

L'écart est même encore plus marqué pour les jeunes de 20 à 35 ans.

En effet, si la part dans l'emploi des diplômés de l'enseignement supérieur est voisine de la moyenne nationale pour les actifs de plus de 40 ans, en revanche, les jeunes travailleurs insulaires demeurent beaucoup moins souvent diplômés du supérieur qu'au niveau national.

De ce fait, les activités de conseil et assistance, à haut niveau de qualification, comptent seulement 52 % de diplômés de l'enseignement supérieur parmi leurs effectifs, contre 63 % au niveau national.

L'écart est encore plus sensible s'agissant des diplômés de 2^e ou 3^e cycle. Ce secteur, très porteur et à fort potentiel d'insertion professionnelle, est probablement l'un de ceux où notre « retard de qualification » est le plus dommageable.

Or, la Corse doit participer à l'objectif défini à Lisbonne de faire de l'Europe **« l'économie de la connaissance la plus compétitive et la plus dynamique du monde, capable d'une croissance économique durable accompagnée d'une amélioration quantitative et qualitative de l'emploi et d'une plus grande cohésion sociale »**.

Pour satisfaire cet enjeu essentiel, il est nécessaire que la population ait un niveau de compétences, d'éducation et de formation accru.

Le système de formation du supérieur dans son ensemble doit donc concourir, par son mode d'organisation, les actions mises en œuvre, ses coopérations internes et externes et sa réactivité, à cette ambition.

Néanmoins, compte tenu de la fragilité de notre tissu productif, constitué de TPE, nous devons nous mettre en mesure de répondre à la problématique suivante :

Comment accroître les taux d'activité, favoriser l'augmentation des compétences sans aboutir à la saturation des différents segments du marché du travail ?

Pour cela, il nous est apparu essentiel de renforcer les liens entre la formation et l'emploi afin de répondre au mieux, non seulement aux besoins des entreprises mais aussi, et à la fois, aux besoins des personnes.

Cette logique doit aujourd'hui nous conduire à intégrer encore plus d'étudiants relevant du statut de l'apprentissage dans l'Enseignement Supérieur.

La possibilité nous en est offerte, en partenariat avec l'Etat, dans le cadre du prochain COM qui devrait être signé au mois de septembre.

La première génération du COM apprentissage a pris fin au 31 décembre 2010 et le gouvernement a lancé une deuxième génération de COM couvrant les années 2011 à 2015. Les actions éligibles à un financement dans le cadre du COM 2 concernent en priorité les opérations d'investissement, puis le fonctionnement des formations elles-mêmes.

Se projeter dans le cadre de la réalisation de ce nouveau contrat d'objectifs et de moyens, exige de se fixer un objectif quantitatif :

Pour rappel, tous niveaux de formation confondus, il nous est demandé d'atteindre en région, l'objectif quantitatif de 2 530 apprentis à l'horizon 2015, soit 530 apprentis de plus qu'en 2010.

La question est donc pour nous de savoir s'il nous sera possible de relever ce nouveau défi, et surtout de savoir s'il est profitable de le faire.

Confortée par le bilan qui vient de vous être présenté, je suis en mesure d'affirmer que le développement de l'apprentissage dans le supérieur doit rester un axe fort de notre politique.

La poursuite de l'effort dans les champs déjà développés lors du précédent COM, mais surtout l'élargissement et l'enrichissement de ces champs par l'ouverture de sections d'apprentissage dans le domaine Sanitaire et Social et dans celui des métiers du sport, conduisent l'Enseignement Supérieur à revendiquer toute sa place, en se donnant l'objectif de réaliser une nouvelle progression de l'ordre de 250 apprentis, c'est-à-dire, comme pour la phase précédente, sensiblement la moitié de l'objectif global.

Bien évidemment, ce développement devra s'accompagner d'une meilleure prise en considération de la dimension entrepreneuriale, notamment en aidant les entreprises à élaborer leur cahier des charges des besoins en formation.

Néanmoins, je suis convaincue qu'en affinant notre travail de prospective, notamment sur les nouveaux métiers, en développant l'ingénierie pédagogique, en harmonisant les liens entre le monde de l'entreprise et les centres de formation, nous pouvons envisager sereinement cette nouvelle évolution significative.

Je vous remercie.